

Le gouvernement durcit les règles contre la déforestation



Le Conseil Monétaire National (CMN)¹ annonce que des mesures visant à restreindre l'accès au financement public pour ceux qui pratiquent la déforestation, seront étendues aux propriétaires ruraux de 520 communes des neuf Etats de l'Amazonie légale. Le Ministère de l'environnement (MMA)² durcit les mesures envers les commerçants qui négocient avec ceux qui pratiquent la déforestation.

Par Maurício Thuswohl

Source : *Carta Maior* - 07/03/2008

http://www.cartamaior.com.br/templates/materiaMostrar.cfm?materia_id=14850

Traduction : Roger Guilloux pour *Autres Brésils*

Quelques jours après avoir rendu obligatoire la mise à jour de l'enregistrement dans le cadastre de toutes les grandes propriétés rurales des 36 communes où la déforestation est la plus grave selon le Ministère de l'environnement (MMA), le gouvernement fédéral annonce, en ce début de mars, une série de mesures visant à réduire le rythme de déforestation de l'Amazonie.

Dans une résolution publiée au Journal Officiel de ce lundi (3 mars), le Conseil Monétaire National indique que les mesures de restriction d'accès aux financements publics pour ceux qui pratiquent la déforestation, seront étendues aux propriétaires ruraux de 520 communes des neuf Etats de l'Amazonie légale. Le lendemain, c'est au tour du MMA d'annoncer l'adoption de mesures punitives à l'encontre de tous ceux qui vivent du commerce de produits provenant des zones de déforestation illégale.

¹ (NdTr) Le Conseil Monétaire National composé des ministres des finances, du ministre du plan et du budget et du directeur de la Banque Centrale. Sa fonction – de type délibératif – consiste à tracer les grandes lignes de la politique économique du gouvernement.

² (NdTr) MMA : *Ministério do Meio Ambiente*



Les nouvelles règles de financement annoncées par le CMN, entreront en vigueur le premier juillet prochain. A partir de cette date, pour avoir accès à une ligne de crédit rural, le propriétaire devra présenter aux entités publiques le Certificat de Cadastre des Biens Immobiliers Ruraux (CCIR) à jour ainsi qu'une déclaration certifiant que la propriété n'a pas été mise sous saisie suite à une activité de déforestation illégale.

En plus de ces documents, pour faire une demande de financement destinée à une activité dans cette région, le propriétaire rural devra également présenter une autorisation délivrée par le Secrétariat à l'environnement de son État. Même s'ils ne sont pas tenus de refaire un cadastre auprès de l'Incr³, à la différence des propriétaires des 36 communes qui ont le plus pratiqué la déforestation, les propriétaires des 520 communes amazoniennes devront se plier aux nouvelles exigences du CMN pour pouvoir faire une demande de financement.

L'obligation d'actualisation du cadastre tout comme les exigences du CMN ne s'appliqueront qu'à ceux qui sont considérés comme grands propriétaires, ceux dont les propriétés ont une superficie supérieure à quatre modules fiscaux, le module variant de 200 à 360 hectares suivant les régions. Ces nouvelles règles d'accès au financement s'appliqueront à une partie des communes des Etats du Mato Grosso, du Maranhão et du Tocantins et à l'ensemble des communes de l'Acre, de l'Amazonie, du Pará, de Rondônia, de l'Amapa et de Roraima.

L'offensive annoncée contre les commerçants a été, quant à elle, publiée au Journal Officiel de ce mardi (4 mars 2008) Selon les instructions du MMA, ceux qui voudront commercer avec les producteurs de l'Amazonie devront en premier lieu consulter sur Internet la liste comportant les noms des propriétaires n'étant plus autorisés à exploiter leurs terres, liste qui sera régulièrement actualisée par le gouvernement à partir du 17 mars. Dès à présent, celui qui commercerait avec une propriété faisant l'objet d'une saisie par le gouvernement, sera également puni en tant que participant à la déforestation et co-responsable d'un crime contre l'environnement.

Selon le Secrétaire exécutif du MMA, João Paulo Capobianco, l'objectif du gouvernement est d'exercer un contrôle plus rigoureux des supermarchés, des entreprises frigorifiques, des entreprises du bâtiment, des magasins de meubles, des restaurants ainsi que des autres établissements qui achètent du bois et d'autres produits forestiers en provenance des propriétés qui détruisent l'Amazonie. Les nouvelles normes stipulent que les marchandises achetées illégalement seront immédiatement saisies. "*Jusqu'à aujourd'hui, le propriétaire pris en flagrant délit faisait appel pour ne pas payer l'amende tout en continuant à vendre sa marchandise. Maintenant ce n'est plus possible*" affirme Capobianco.

³ (NdTr) Incria : Institut national de colonisation et réforme agraire.



Il faut faire plus

L'efficacité des mesures de contrôle du "deuxième front" de la déforestation est fondamentale pour que le gouvernement puisse atteindre cet objectif difficile consistant à décourager économiquement la destruction de la forêt. Si cet objectif n'est pas atteint, les opérations, en amont, de contrôle des entreprises d'abattage de bois, des scieries et des autres entreprises de ce secteur, seront totalement

inefficaces. Un exemple de cette réalité est Tailândia (Pará), ville où l'opération *Arco de Fogo*⁴ a permis de procéder à la plus importante saisie de bois de contrebande à ce jour.

Ce n'est un secret pour personne que 80% du bois brûlé pour produire le charbon de bois est utilisé pour alimenter les usines de production de fer *guza* (fonte) de la région de Marabá. C'est pour cela qu'une opération contre ceux qui commercent avec les responsables de la déforestation, devient urgente dans l'État du Pará. L'action du gouvernement serait incomplète sans mesures punitives.

Dans le même ordre d'idées, un contrôle rigoureux des principaux marchés internes de consommation du bois en provenance de l'Amazonie, apporterait des résultats tangibles. La direction de l'Ibama⁵ de Rio a pris une initiative intéressante. Depuis la fin du mois de février, elle a intensifié le contrôle des plus grandes entreprises de transport de bois. La même mesure pourrait être prise dans l'État de São Paulo. Comme chacun le sait, à cette grande consommation de bois de l'Amazonie dans ces deux États s'ajoute le fait que les ports de Rio et de Santos sont utilisés pour écouler le bois obtenu de manière illégale vers l'étranger.

Pour freiner la déforestation, une autre mesure fondamentale consisterait à améliorer l'efficacité des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre les activités illégales en Amazonie. Greenpeace a publié une étude cette semaine au même moment où le MMA diffusait les résultats d'une expertise indépendante. Tous deux arrivent à la même conclusion : un tiers seulement des actions contre la déforestation prévues par le gouvernement depuis 2004 - époque où fut lancé le Plan de prévention et de contrôle de la déforestation en Amazonie légale - ont été effectivement réalisées. Il faut faire plus que cela.

⁴ (NdTr) *Operação Arco de Fogo* : Opération de lutte contre les activités économiques illégales et notamment la déforestation, en Amazonie. Décidée en février 2008 par le gouvernement fédéral, elle se fait avec la participation de la Police fédérale et de l'Ibama

⁵ (NdTr) Ibama : Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles